

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°12

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- Tarifs municipaux
- Exercice 2023
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, Estéban PIAT, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Héléne LAPALUS

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Fanny FESNOUX, M. Fabien LAMBERT à M. Gilles PASSOT, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU à M. Romain BOST, Mme Jade PETIT à M. Edmond BOURGEON, M. Mahdi NOUBAT à Mme Corinne TRONCY, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

M. Christophe PION

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Vanessa BARBANT, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Une actualisation des différents tarifs municipaux est proposée au Conseil Municipal chaque fin d'année.

La délibération est transcrite sous la forme d'un catalogue recensant l'ensemble des tarifs applicables aux équipements municipaux et services offerts à la population.

Le présent catalogue propose au Conseil Municipal une actualisation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il annule et remplace le précédent voté par délibération n° 18 du 15 décembre 2021.

Les tarifs, qu'ils soient modifiés ou non par rapport à 2022, ou déjà votés pour 2022/2023, sont présentés suivant les directions de la Ville, accompagnés si besoin de leurs modalités d'application.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire met cette délibération au vote :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité + M. IACOVELLA "Réussir Roanne Ensemble")  
CONTRE : 6 voix (Groupes "Collectif 88 %" + "A Gauche pour Roanne")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOPTE**

ROANNE, le **16 DEC. 2022**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Hélène LAPALUS**

**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

